



[Retour au format normal](#)

Festival du film de La Réunion

Publié dans l'édition du **12 avril
2008**
(page 11)

Pour l'édition 2008 qui se déroulera du 4 au 8 novembre, le Festival organise en collaboration avec la Fondation Groupama Gan pour le Cinéma et R.F.O un concours de court-métrage destiné à accompagner les futurs talents locaux. Le court-métrage devra traiter, à travers une fiction, de la vie sur l'île de La Réunion. La réalisatrice Émilie Deleuze accompagnera le lauréat depuis l'écriture de son scénario jusqu'à la mise en image de son projet. Le film sera officiellement présenté dans le cadre de la 4ème Festival du Film de La Réunion sur la commune de Saint-Paul.

Voir en encadré les modalités du concours.

Concours de Court-métrage

Jury :

Les scénarios seront soumis à l'appréciation d'un jury composé de Fabienne Redt, Emilie Deleuze et Gilles Duval. Le jury sélectionnera un candidat, selon des critères d'originalité, de qualité et de pertinence au regard du sujet. La décision du jury est sans appel. Les candidats non retenus pourront

connaître la motivation du jury sur simple demande écrite. Les candidats seront informés individuellement de la décision du jury.

Engagement des candidats et du lauréat : Chaque candidat certifie qu'il est l'auteur du scénario qu'il présente et garantit le Festival du Film de La Réunion et la Fondation Groupama Gan pour le Cinéma contre tout recours de tiers ayant son objet ou sa cause, principale ou accessoire, dans le contenu de son dossier de candidature, dans l'authenticité et/ou l'originalité des scénarios qui y sont présentés. Les candidats et le lauréat autorisent expressément le Festival du Film de La Réunion et la Fondation Groupama Gan pour le Cinéma à utiliser leurs noms à toutes fins de promotion de l'opération et notamment pour la publication dans la presse, papier ou électronique. Le lauréat sera invité à participer à certaines actions de communication sur demande du Festival du Film de La Réunion et la Fondation Groupama Gan pour le Cinéma et R.F.O et "Le Quotidien". Son film pourra être projeté en sa présence ou non. Le lauréat accepte et autorise le Festival du Film de La Réunion et la Fondation Groupama Gan pour le Cinéma, en toute exclusivité, à produire, adapter et réaliser le court-métrage tiré de son scénario avec le soutien de professionnels de l'audiovisuel (RFO, "Le Quotidien"), sélectionné par le Festival du Film de La Réunion et la Fondation Groupama Gan pour le Cinéma, et consent à titre gratuit aux cessions de droits afférentes éventuellement requises. Le nom du lauréat sera mentionné au générique (début et/ou fin) du court-métrage sous la forme : "Un film de (Nom du lauréat)" "Conseiller artistique Emilie Deleuze" "D'après une idée originale de (Nom du lauréat)".

Philippe Tesson

<http://tesson.blogspot.fr/>